



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 577-2021 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT 549-2019

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, peut se présenter au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 juin 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale & secrétaire-trésorière